

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 septembre 2020</p>
--

Le vingt-deux septembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15** - Nombre de membres présents : **15**

Date de convocation : 17 septembre 2020 - Date d'affichage : 17 septembre 2020

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul (arrive à 19h40) , AUER Dominique (arrive à 19h45), BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, HEURLIN Béatrice, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, TESSIER Danièle, THOMAS Sylvie

Kylian COULOMBEL a été désigné secrétaire de la séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur DONIO, habitant de Saint-Juvat qui vient de créer une association KEREIL.

L'association a pour projet un festival sur toute une journée en mai-juin 2021 :

En journée, une ambiance kermesse familiale et en soirée un concert.

Monsieur DONIO explique que l'objet de son association est l'accès à la culture pour tous. Il recherche un terrain suffisamment grand pour accueillir les festivaliers. Il ne veut pas dépasser une jauge de 2 000 entrées.

Ouverture de séance à 19h45.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h45, et fait l'appel des conseillers.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020 a été approuvé par l'ensemble des conseillers.

I. Points sur l'intercommunalité

1. L'actualité

Monsieur Le Maire explique la stratégie de cette nouvelle assemblée : 5 enjeux / 5

commissions.

- l'enjeu budgétaire
- l'enjeu développement du territoire
- l'enjeu cohésion sociale
- l'enjeu aménagement du territoire
- l'enjeu ressources et leurs valorisations.

Les conseillers municipaux membres du conseil communautaire peuvent prendre place dans une de ces commissions.

Maxime LE GRAND siègera dans la commission Finances et Prospective et Dominique RAMARD dans la commission « Ressources » (Eau, Assainissement, Déchets, Voirie).

Monsieur Le Maire expose également le transfert du pouvoir spécial de police du Maire au président de l'agglomération dans les domaines déchets et assainissement.

Il précise également les enjeux de la loi EGALIM qui demande aux restaurants scolaires de se fournir localement. Les objectifs sont de 50 % de produits durables et 20 % de produits bio.

20200922001 : Élection à la CLECT : commission Locale d'Évaluation des charges transférées

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire explique que cette commission sert à déterminer les montants « facturés » ou « redonnés » par Dinan agglomération aux communes en fonction des transferts des différentes compétences.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Maxime LE GRAND conseiller titulaire et Dominique RAMARD, conseiller suppléant.

II. PERSONNELS

20200922002 : attribution d'une prime exceptionnelle covid 19

Rapporteur : Monsieur le Maire

le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ,

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 dans la commune de Saint-Juvat afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit de l'agent mentionné ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

- En raison de sujétions exceptionnelles suivantes, du surcroît significatif de travail en présentiel exercées par l'agent technique : Samuel MAHÉ

- o entretien et nettoyage des dépôts de tri sélectif
- o nettoyage de déchets éparpillés sur la commune.

Monsieur Le Maire explique que Samuel MAHÉ travaille 31 heures par semaine du 1^{er} octobre au 31 mars, et 39 heures du 1^{er} avril au 30 septembre. Il propose de lui attribuer une prime de 940 €, au prorata du temps travaillé.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCORDE une prime exceptionnelle COVID-19 de 940 € à Samuel MAHE.

III. MATÉRIELS

20200922003 : Achat d'une plastifieuse pour l'école maternelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la demande de Anne Marie BALEINE, directrice de l'école des 1001 Fleurs concernant l'achat d'une plastifieuse.

Monsieur Le Maire précise que la plastifieuse de l'école maternelle ne fonctionne plus et qu'il s'agit d'un matériel indispensable au sein d'une école.

Le Conseil municipal à l'unanimité ;

DECIDE d'acquérir dans une plastifieuse

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à l'achat

ALLOUE un budget de 150 € pour cet achat à l'article 2188.

20200922004 : Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque

Rapporteur : Monsieur LE Maire

L'ordinateur de la bibliothèque est très vétuste et il s'avère nécessaire de le remplacer. Un montant de 800 € a été inscrit au budget primitif à l'article 2183.

Une consultation a été engagée auprès de trois fournisseurs.

Après l'exposé des offres déposées fait par M. le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre suivante :

- SESAME INFORMATIQUE pour le prix de 549 € TTC

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le choix du fournisseur pour l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à procéder à cet achat.

IV. BATIMENTS

20200922005 : Charte écomatерre

Rapporteur : Monsieur Le Maire

ECOMATERRE est un programme de recherche et de développement (R&D) lancé et piloté depuis 2016 par le Groupement d'Intérêt Scientifique Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR) en partenariat avec l'association Accroterre.

ECOMATERRE a initié sur le Grand Ouest une dynamique collaborative et pluridisciplinaire d'innovations autour du matériau terre crue pour la construction contemporaine et regroupe des institutions publiques et privées sur la base du volontariat, qui ont décidé de mettre en commun leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs moyens pour poser les bases du renouveau et de la promotion de la terre crue.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à la charte d'Ecomaterre afin de pouvoir contribuer à la réhabilitation du matériau terre dans la construction et à pouvoir être associé aux manifestations et publications du programme.

Le Conseil municipal :

ACCEPTE d'adhérer à la Charte d'Ecomaterre,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.

20200728005 : le droit à la formation des élus

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Considérant que le montant alloué à la formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités et ne peut excéder 20 %

Considérant que le budget alloué aux indemnités des élus est de 19 500 €, le montant minimum du budget alloué à la formation est de 390 €.

Monsieur Le Maire propose d'allouer un budget minimal à la formation des élus de 2 000 € par an.

Monsieur propose que les orientations de formation portent sur les domaines suivants :

- Statut de l'élu : dispositions applicables aux responsabilités civiles, pénales, personnelles
- Les compétences des collectivités (communes, intercommunalités, organismes extérieurs), en particulier dans les domaines suivants : gestion, finances, infrastructures, développement durable, tourisme, patrimoine, culture, sport, démocratie locale, nutrition et alimentation
- Développement personnel de l'élu : outils et méthodes de communication, d'animation, de prise de parole ou d'aide à la décision ; négociation et gestion des conflits ; formation aux premiers secours

Le Conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré

ACCEPTÉ l'exercice du droit à la formation pour les élus

ALLOUE un budget minimal annuel de 2 000 € pour la formation des élus.

ACCEPTÉ les orientations de formations ci-dessus

V. DESIGNATIONS

20200922006 : Désignation d'un membre pour la commission de contrôle des élections

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle que la commission de contrôle des élections sert à vérifier la conformité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales faites par lui-même.

A titre de rappel, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire,

Monsieur Le Maire propose que Sylvie THOMAS, première conseillère déléguée, soit membre de la commission de contrôle des élections.

Le Conseil municipal :

DESIGNE Sylvie THOMAS membre de la commission de contrôle des élections

VI. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Maire et Kylian Coulombel

1. Aménagements

2 réunions ont eu lieu courant septembre :

- modernisation de la salle des fêtes (15/09)
- aménagement du camping (18/09)

En ce qui concerne les travaux de salle des fêtes, il s'agit de rendre cette salle plus fonctionnelle et plus attractive avec de l'éclairage, un écran et une sonorisation.

Actuellement la salle est plutôt agréable car assez spacieuse et bien insonorisée. Cependant quelques travaux la rendrait encore plus attractive. Des travaux de peinture, et la mise en place de barrières devant la salle, afin de créer un espace extérieur protégé des voitures.

En ce qui concerne l'aménagement du camping plusieurs projets sont à l'étude.

- un talus pourrait être mis en place pour cacher la station d'épuration
- matérialiser les emplacements de camping
- refaire les sanitaires : 2 douches dont 1 PMR, 2 lavabos, 2 WC et 1 urinoir
- tables de pique-nique
- un aire de jeux pour les enfants
- retirer les plantes invasives de l'étang, en rebouchant une partie de l'étang et en curant l'autre partie.

2. Voirie

Le point à temps automatique est programmé pour la fin de l'année. Ce sont les entreprises Lessard et Eurovia qui interviendront.

3. Fauchage

Certains chemins n'ont pas encore été fauchés. Les axes goudronnés où la circulation est la plus importante ont été fait en priorité. Les axes secondaires seront fauchés prochainement.

4. Bâtiments

Réfection des cheminées sur les logements locatifs de la commune

5. Frelons :

Plusieurs nids de frelons asiatiques ou communs ont été signalés.

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge 50 % par la commune et 50 % par Dinan Agglomération. La destruction des nids de frelons communs reste à la charge des administrés.

6. Repas CCAS

Annulation du repas des aînés initialement prévu le 3 octobre. Les membres du CCAS avaient pour projet de faire déambuler dans les hameaux un groupe de musique mais malheureusement ce projet n'a pu voir le jour. Un courrier sera adressé à tous les habitants de + 65 ans et un bouquet de fleurs sera offert aux + 90 ans.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire,
K. COULOMBEL

Le Maire,
Dominique RAMARD